



# LA MAURITIAN WILDLIFE FONDATION

## Communiqué de presse Journée Mondiale de la Biodiversité 2013 22 MAI 2013

### **Les importations d'espèces exotiques menacent notre faune et flore endémique**

Les récents articles parus dans la presse sur l'impact d'espèces introduites à Maurice soulignent une question qui jusqu'à tout récemment n'a pu attirer suffisamment d'attention. La Mauritian Wildlife Foundation suit l'arrivée et la prolifération d'espèces introduites et nous sommes préoccupés par l'ampleur du problème. Il est encourageant que le gouvernement s'efforce de trouver des solutions et à un certain nombre d'initiatives dans le cadre du futur 'Native Terrestrial Biodiversity and National Parks Bill'.

Étant donné les dégâts que les espèces envahissantes peuvent avoir sur notre nature, le tourisme, l'agriculture et le niveau de vie, nous souhaitons informer les mauriciens de ces impacts et demandons à tous que Maurice suive les exemples de la Nouvelle-Zélande, de l'Australie, d'Israël, du Canada et de l'Union Européenne, où il y a un contrôle strict sur l'importation des animaux et des plantes exotiques.

### **Taux le plus élevé d'introductions au cours de notre histoire?**

Depuis le milieu des années 1990s, on a assisté à une hausse du nombre d'espèces d'animaux introduites qui se sont établies à Maurice. Si toutes les espèces qui sont actuellement en liberté sur Maurice devaient s'établir, nous auront été témoins du taux le plus élevé d'introductions de notre histoire.

Le point de vue exprimé par certains dans la presse que de nombreuses espèces qui sont généralement maintenues comme animaux de compagnie, et qui se sont ensuite échappés, n'ont que peu ou pas d'effet sur nos écosystèmes est clairement erroné. Nous tenons à souligner que le plus grand danger pour nos espèces indigènes sont les impacts des espèces échappées et ou relâchés qui ont été importées à Maurice pour le commerce animalier, pour l'exposition, l'aquaculture et à d'autres fins.

L'énorme investissement qui a été fait par la Mauritian Wildlife Foundation, d'autres organisations non-gouvernementales, le gouvernement et de nombreuses organisations internationales de conservation, au cours des quatre dernières décennies afin de préserver notre biodiversité est gaspillé par l'importation malencontreuse, et ultérieurement par les relâchers, ou échappés, de reptiles, d'oiseaux, de poissons et d'autres organismes aquatiques, sans oublier l'importation et "les échappées" de plantes exotiques.

La nature de certaines espèces envahissantes est telle, qu'elles peuvent passer de nombreuses années à de faibles nombres avant d'augmenter rapidement, de sorte que le fait que certaines espèces introduites ne soient pas encore devenues envahissantes ne garantit pas qu'elles le resteront.

### **Effets néfastes pour les reptiles**

L'espèce qui a attiré le plus d'attention récemment est l'iguane vert. Heureusement, à notre connaissance il n'est pas encore établi sur Maurice bien que si l'on en croit les rapports de signalement de l'animal, ce n'est probablement qu'une question de temps. Certains ont exprimé l'avis qu'il ne fera pas de mal et ne deviendra pas envahissant puisqu'il s'agit d'un végétarien. Nous contestons cette pensée et notons qu'un grand nombre des pires espèces envahissantes, comme les lapins et les chèvres sont des herbivores. L'iguane vert est envahissant dans les Caraïbes et partout où il se trouve en grand nombre il a eu une incidence sur l'industrie du tourisme, du fait que de nombreux touristes n'apprécient pas leur présence, et à Porto Rico ils sont une menace pour l'aviation quand ils lézardent sur les pistes et forcent les autorités à fermer les pistes. Tandis que l'iguane peut ne pas avoir un grand effet sur la biodiversité, il pourrait affecter notre économie.

Le grand gecko vert de Madagascar a un impact important, et partout où il se trouve, le nombre de lézards endémiques chute de façon spectaculaire, cette espèce a été introduite avec le commerce animalier dans le début des années 1990, et s'est propagé de Baie du Tombeau et maintenant on la retrouve partout sur Maurice. La revendication faite que l'espèce est ici depuis les années 1960, n'est pas valide, car dans les années 1960 et 1970, il y a eu des études approfondies faites par le directeur de l'Institut de Maurice Jean Vinson et son fils Jean-Michel sur le recensement des toutes les espèces de lézards présent sur toute l'île et il n'y a aucune mention de la présence du grand gecko vert de Madagascar. Baie du Tombeau est également le centre d'ou se propage un autre gecko, le gecko-poussière d'or. Cette espèce s'est établie dans les cinq dernières années et récemment des populations ont été signalé à de nombreux kilomètres de leur site d'origine.

Les communautés animalières de nos cours d'eau douce sont menacées par la tortue de Floride qui est importée à Maurice en grand nombre pour le commerce animalier, et se retrouve souvent à l'état sauvage. Cette espèce est envahissante dans de nombreux pays et est un prédateur vorace. Récemment, nous avons possiblement identifié, une deuxième espèce de tortue exotique dans nos cours d'eaux, les Trionyx de Chine.

Rodrigues a également eu ses introductions de reptiles y compris l'agame *Calotes versicolor* et le Phelsuma à queue bleue *Phelsuma cepedianana* dans le milieu des années 1980 et les années 1990.

Dans toutes les régions tropicales du monde, les reptiles introduits s'avèrent être une menace croissante pour la diversité biologique, et nous demandons instamment que le commerce animalier des reptiles soit totalement interdit du fait que de nombreuses espèces ont une forte capacité d'invasion et la capacité de causer des dommages. Les serpents sont une menace réelle pour notre biodiversité et nous constatons qu'il y a eu plusieurs rapports de serpents signalés dans le port et Pailles dans les années 1990s et 2000s, y compris un cobra venimeux et un python réticulé *Python reticulatus*.

## **Une prolifération de perroquets**

Le commerce des perroquets menace d'avoir des conséquences particulièrement préjudiciables. Échappés ou libérés, des perroquets exotiques peuvent devenir envahissants et avoir un impact sur les fruits et les légumes. Nous sommes inquiets par l'augmentation du nombre de perroquets à l'état sauvage que nous trouvons sur l'île Maurice. Il existe des rapports récents de diverses espèces vivant en liberté, cacatoès, perroquet gris du Gabon, le perroquet noir, les inséparables, les loriets arc-en-ciel et les conures.

Ces perroquets peuvent aussi amener des maladies qui menacent notre perroquet endémique, la grosse cîteau verte *Psittacula eques*. Nous savons que les perroquets peuvent transporter et transmettre une gamme de maladies virales qui sont difficiles ou impossibles à détecter par le dépistage de routine. Nos grosses cîteaux vertes sont touchées par le Psittacene Beak and Feather Disease qui tue un grand nombre de jeunes perroquets, et des études détaillées de l'Université de Kent, GB, ont démontrées que cette maladie provient d'une souche introduite à Maurice par des perroquets captifs provenant de l'Afrique du Sud dans les années

1950. Nous avons également découvert une autre souche qui existe chez des perroquets en captivité, introduit plus récemment durant la dernière décennie en provenance de l'Asie du Sud-est.

Il y a beaucoup d'autres maladies qui peuvent être importées avec des perroquets et la seule option en toute sécurité est d'arrêter le commerce tant que les méthodes de dépistage ne seront pas assez fiables pour détecter toutes les maladies virales potentiellement dangereuses.

Il y a environ 370 espèces de perroquets et leur potentiel d'invasion n'a jamais été testé. Les espèces qui ne sont pas connues pour être envahissantes peuvent le devenir une fois introduites dans un nouveau pays en raison de l'absence de leurs prédateurs naturels, leurs concurrents et leurs maladies.

L'importation de perroquets comme oiseaux domestiques et pour l'exhibition est inutile. Les éleveurs d'oiseaux devraient considérer les nombreuses espèces d'oiseaux qui sont déjà détenues en captivité à Maurice. Cela permettrait qu'aucune maladie ne puisse être importée et nous aurions nos propres lignées d'oiseaux pour satisfaire la demande locale. L'expérience dans d'autres pays a montré que l'interdiction d'importer des oiseaux, a eu pour résultat l'amélioration des soins et de la reproduction des oiseaux déjà détenus en captivité et la promotion de souches locales auto-suffisantes. Ceci est l'approche à suivre.

## **Les rivières et les étangs**

Nos écosystèmes d'eau douce sont mal connus et ont été largement négligés par les écologistes, et ces systèmes ont été durement touchés par les poissons, les plantes et les invertébrés introduits. Leurs effets se font sentir sur nos poissons, invertébrés et plantes indigènes et endémiques. Partout dans le monde le commerce d'aquarium est responsable de la propagation d'organismes aquatiques envahissants. L'ampullaire doré introduit seulement dans les années 2000 entraîne d'importantes répercussions économiques en se nourrissant de taro et des cultures de cresson, et détruisent des attractions touristiques telles que les célèbres nénuphars géants du Jardin Botanique de Pamplemousses. Ils limitent également le potentiel de culture du riz à Maurice. Nous avons également eu l'introduction d'écrevisses et de poissons chats dans nos rivières au cours des vingt dernières années. Heureusement, les autorités ont été promptes à détruire les piranhas importés pour le commerce animalier durant les années 2000s et nous avons confiance que de même sera fait pour la récente introduction des raies d'eaux douces. S'elles s'étaient établies, ces deux espèces auraient rendu nos cours d'eaux dangereux.

## **Même nos îles ne sont pas plus sûres**

L'une des principales conclusions de nos études a été la vulnérabilité des îles autour de Maurice et de Rodrigues, à une invasion par toute une gamme d'espèces introduites. On aurait pu espérer que nos îlots déclarés réserves naturelles seraient épargnés d'introductions récentes surtout depuis les années 1970 à 1990s où une énorme quantité d'efforts ont été consacrés à l'éradication de chèvres, des rats, des souris, des chats, des lapins et les lièvres des îles les plus importantes.

La musaraigne des maisons *Suncus murinus*, qui a longtemps été établie à l'île Maurice, est parvenue à Rodrigues seulement à la fin des années 1990, où elle a dévasté des populations d'invertébrés indigènes et endémiques. De l'île principale elle est parvenue à la Réserve Naturelle de l'île Cocos vers 2009. A Maurice la musaraigne est parvenue à l'île Plate en 2009/2010 où elle a causé l'extinction de trois espèces de reptiles indigènes, des populations de reptiles de plus d'un demi-million d'individus.

Il est alarmant qu'en 2008 la veuve noire à dos rouge, une araignée très toxique a été retrouvée sur le Coin de mire, une réserve naturelle fermée. Elle est peut-être arrivée lorsque des visiteurs d'un bateau en provenance d'Australie se sont arrêtés pour un pique-nique, ce qui est assez fréquent. Ceci laisse croire qu'un gardiennage plus rapproché de nos îlots est nécessaire.

### **Les plantes envahissantes d'introduction récente:**

Les plantes introduites peuvent passer plusieurs décennies à un faible nombre avant d'atteindre des nombres où elles ne sont plus contrôlables. Dans certains cas, des animaux envahissants contribuent à leur établissement et leur propagation. A Maurice, l'expansion du bulbul orphée *Pycnonotus jocosus* aida l'invasion du troène de Ceylan *Ligustrum robustum* et de la Goyave de Chine *Psidium cattleianum*.

On a un problème récurant d'introduction de plantes et toutes ces introductions ne sont pas légales. Nous avons noté l'invasion de plusieurs plantes au cours des vingt dernières années bien que leur introduction initiale date peut être de plus longtemps (50 ans et plus).

Les exemples de plantes qui se sont avérées envahissantes durant les dernières décennies incluent :

Le flamboyant d'Hyères *Sesbania punicea*, planté en bordure de routes. Il envahit l'intérieur des terres à partir de l'autoroute, par exemple de La Vigie à Rose Belle.

Le lisandra *Tibouchina viminea*, plante ornementale, portant de belles fleurs bleues pourpres. Envahissant en altitude à Grand Bassin, Pétrin, Les Mares et Alexandra Falls.

Le clibadium du Surinam *Clibadium surinamense*, plante nectarifère introduite en 1936 pour soutenir le programme de lutte biologique contre des pestes de canne à sucre. Envahit des terres agricoles abandonnées, certaines forêts, des champs de canne à sucre, des bordures de rivière, des flancs de montagnes et dans certaines zones du parc national de Rivière Noire.

Le Tipek *Strobilanthes colorata*, plante ornementale de l'Inde introduite à la fin des années 1950, est maintenant devenue une espèce agressive dans les forêts humides du Pouce, Grand Peak, La Nicoliere, Piton Savanne et le Parc National.

La *Hydrylla verticillata*, petite plante aquatique introduite d'Asie en 1954. Espèce submergée trouvée dans les rivières et bassins naturels.

### Quoi faire?

Dans un premier temps, nous recommandons une politique de liste inverse avec une interdiction complète d'importation de plantes et d'animaux exotiques. Les exceptions couvriraient les espèces domestiques qui sont sans risque. Cette mesure serait associée à l'élimination, dans la mesure du possible, de toutes les espèces exotiques introduites récemment et vivant maintenant à l'état sauvage.

### Liste incomplète des espèces animales introduites et établies depuis les années 1990.

**Le grand gecko vert de Madagascar** *Phelsuma grandis*, initialement enregistré au début des années 1990, à Baie du Tombeau et désormais largement répandus sur toute l'île et la population augmente, rendant son contrôle impossible.

**Le gecko poussière d'or** *Phelsuma laticauda*, établi autour de Baie du Tombeau et se dispersant. Contrôle improbable.

**Le gecko diurne de Standing** *Phelsuma standingi*, petite population introduite à Baie du Tombeau, qui peut ou pas s'établir.

**Le gecko à écailles molles** *Lepidodactylus lugubris*, une petite population établie dans le sud-est depuis 2012.

**Le serpent aveugle** *Typhlops porrectus*, découvert dans les années 1990, une espèce probablement introduite il y a de nombreuses années.

**Le caméléon panthère** *Furcifer pardalis*, bien établi depuis les années 1990, en plusieurs endroits, il est un prédateur efficace de nos geckos endémiques et de jeunes oiseaux. Peu probable d'être contrôlé.

**L'iguane vert** *Iguana iguana*, très envahissant dans les Caraïbes. Un animal de compagnie très souvent trouvé à l'état sauvage, susceptible de s'établir à Maurice si des mesures ne sont pas prises pour l'éliminer.

**La tortue de Floride** *Trachemys scripta elegans*, une espèce très envahissante qui affecte les écosystèmes d'eau douce. Un animal de compagnie qui est souvent trouvé à l'état sauvage, a peut être déjà des petites populations reproductrices, contrôle urgent requis, comme l'interruption de son commerce interrompu.

**La trionyx de Chine** *Pelodiscus sinensis*, plusieurs signalement récents, ce qui permet de penser que nous avons peut-être une population récemment établie de cette espèce largement commercialisée.

**L'ouette d'Egypte** *Alopochen aegyptiacus*, espèce très envahissante dans plusieurs pays où elle a des impacts sur l'aviation parce qu'elles s'alimentent de l'herbe fraîchement coupée à côté de pistes d'atterrissage. Une petite population établie dans l'ouest de Maurice par des oiseaux relâchés de la région de Cascavelle dans les années 1990.

**Le canard colvert** *Anas platyrhynchos*, le plus envahissant de tous les canards. Plusieurs introductions depuis les années 1970, y compris des introductions dans les dix dernières années. On les retrouve dans plusieurs régions de l'île.

**Le dendrocygne veuf** *Dendrocygna viduata*, une petite population établie dans l'ouest de Maurice d'oiseaux relâchés dans les années 1990.

**Le dendrocygne fauve** *Dendrocygna bicolor*, oiseaux observés dans l'ouest de Maurice depuis le années 2000s, peut avoir ou pas de population établie.

**La tourterelle maillée** *Streptopelia senegalensis*, une petite population établie dans l'ouest de l'île au cours des années 1990, d'oiseaux relâchés en 1989.

**Le faisan de Colchide** Il s'agit en particulier de *Phasianus colchicus*, plusieurs introductions, principalement dans l'ouest et au sud, au cours des dix dernières années.

**L'ampullaire doré** *Pomacea bridgesii*, une espèce envahissante très préjudiciable aux écosystèmes, établie depuis environ 2000 et son nombre va probablement augmenter considérablement et causer des dommages aux écosystèmes d'eau douce. Il a un impact négatif sur les plantes aquatiques y compris ceux de valeur économique.

**la veuve noire a dos rouge** *Latrodectus hasselti*, une petite population de cette araignée toxique trouvée sur le Coin de Mire en 2008, peut avoir été éradiquée.

**L'écrevisses d'eau douce d'Australie** *Cherax quadricarinatus*, introduite pour l'aquaculture dans le milieu des années 1990, maintenant envahissante dans nos cours d'eau douce.

**L'ombrine** *Sciaenopus ocellatus*, poissons de mer introduite pour l'aquaculture dans l'année 2000s, et échappé dans nos lagons, peut devenir envahissante.

**Un poisson-chat**, une espèce encore non-identifiée, établi en petits nombres dans nos rivières depuis 2005 environ.

**La Mauritian Wildlife Foundation 20 Mai 2013**

